

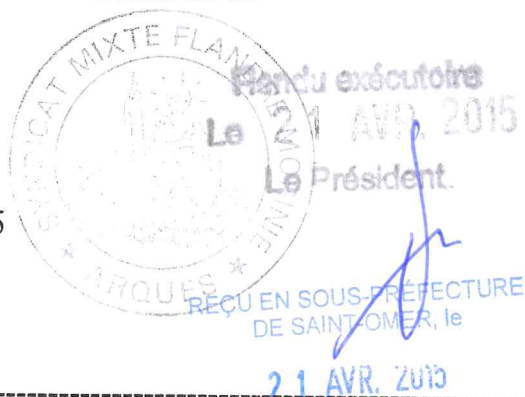
SYNDICAT MIXTE FLANDRE MORINIE

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2015

QUESTION N° 3

OBJET : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : M. Michel HERMANT

Il est demandé au Comité Syndical :

1. d'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2015 qui présente les montants suivants :

Dépenses

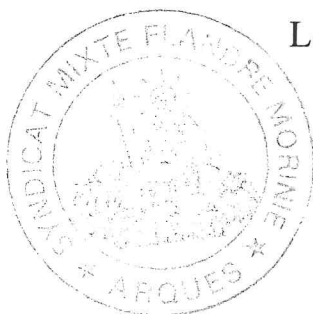
Section d'investissement	8 152 857.09
Section de fonctionnement	11 229 055.50
	19 381 912.59

Recettes

Section d'investissement	8 152 857.09
Section de fonctionnement	11 229 055.50
	19 381 912.59

2. de fixer le coût d'incinération à 122€ HT la tonne pour l'Exercice 2015
3. de fixer le rappel à 3 € HT au titre du tonnage traité pour l'Exercice 2014

Le Comité Syndical, à l'unanimité des voix, a adopté le Budget Primitif de l'Exercice 2015.



Le Président,